

*Saint Pierre sur Orthe.*

465000

465500

6795000

6795000

6794500

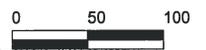
6794500

465000

465500

*projet de plantation forestière.*

Echelle 1/5000





466500

467000

467500

466500

467000

467500

N° Parcage : 072011469

Nom : HARICOT

Prenom : ALAIN

Commune : SILLE LE GUILLAUME

Commune(s) concerné(e) par cette photographie :  
Le grez, Sille-le-guillaume

Liste des flots représentés sur la photographie :

N° flot	Surface graphique (ha)	Observations
1	6,01	
2	2,82	

Les flots représentés sur ce document relèvent de votre déclaration 2010  
Le présent document doit être agrafé à votre registre parcellaire graphique.  
Les données numériques correspondantes seront transmises à la DDAF.  
En signant ce document, vous confirmez le contour et la surface des flots que vous déclarez.

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire ou d'un associé en cas de GAEC.

En cas de GAEC, signature des autres associés.

Document édité le 11/05/2010



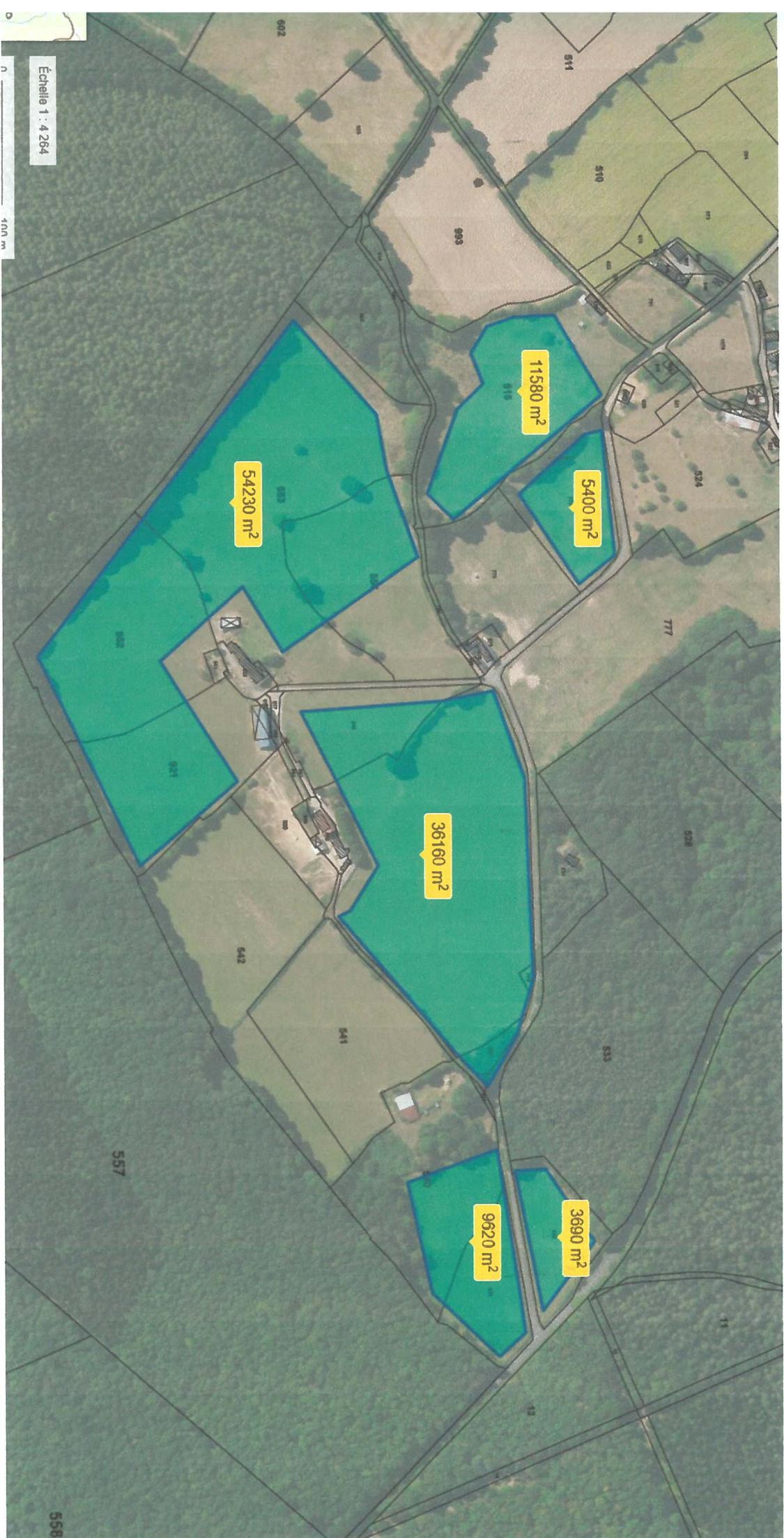
Planche : 3 sur 3

projet de plantation forestière.





Commune de Saint - Pierre - sur - Orlle Steyenne - 53.

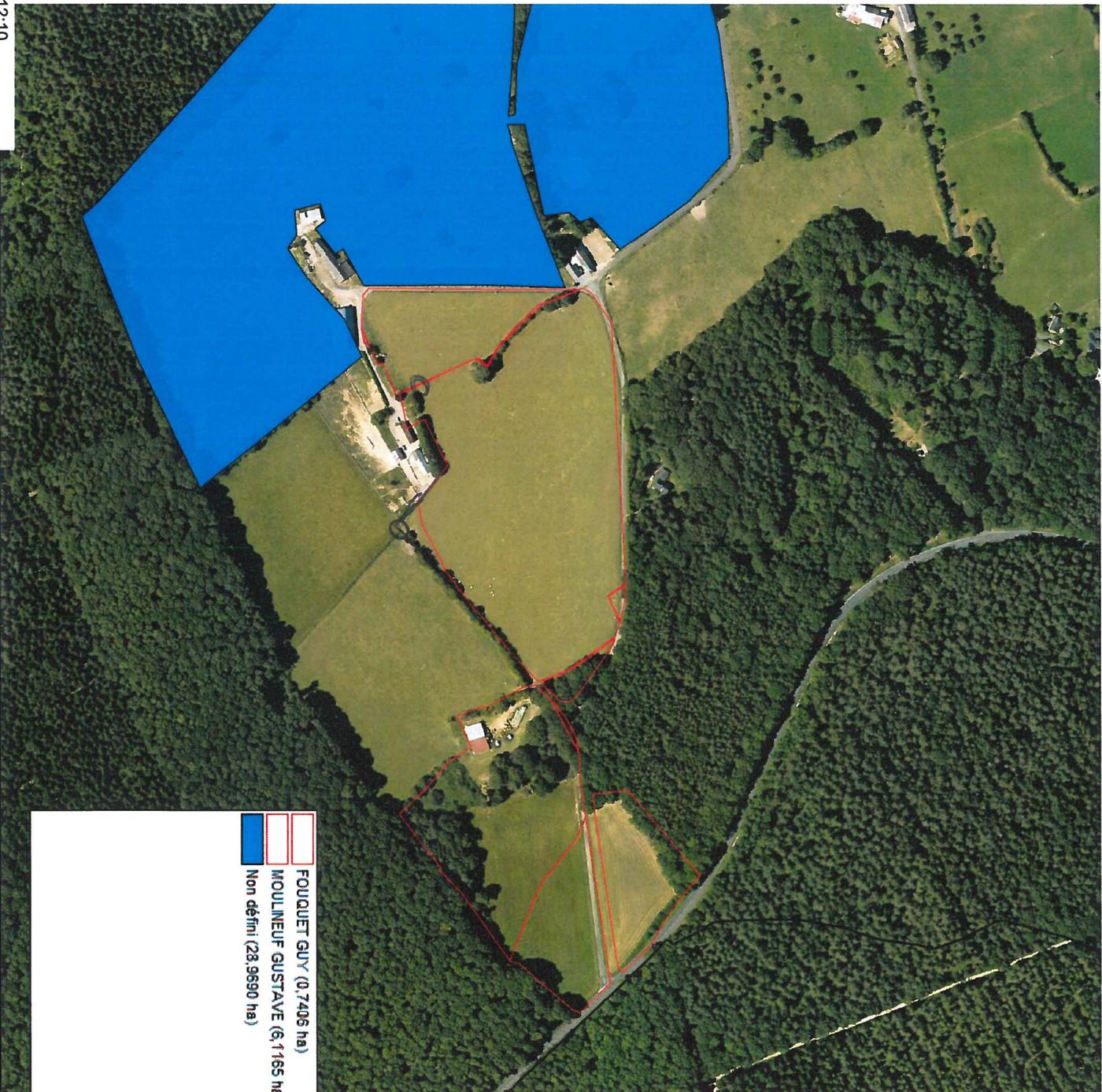
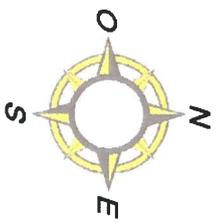






Commune de Silli de Guillaume - 72.





-  FOUQUET GUY (0,7406 ha)
-  MOULINEUF GUSTAVE (6,1165 ha)
-  Non défini (28,9690 ha)





d \_\_\_\_\_  
 COMMUNE

CADASTRE

Octobre 1975

d \_\_\_\_\_  
 Communes à cadastre rénové (1) non rénové (1)

N° d'ordre ou registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

# EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 19\_\_

Références administratives

DÉPT	DIR.	COMMUNE	CLÉ

est inscrit à la matrice cadastrale sous le n° \_\_\_\_\_ (1) et au folio \_\_\_\_\_ (1) pour les flots de propriété ou les parcelles désignées ci-après :

## PROPRIÉTÉS BÂTIES

CODES	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS					Identif. du local				NATURE DU LOCAL	Affectation	Caté-gorie	Lettre indi-cative	ÉVALUATION				
	Fl. de la (1)	Section	N° du plan	Code et lettres indicat. (4)	Adresse de l'immeuble Nature et nom de la voie ou lieu dit (5)	N° de voie	Bâtiment	Escalier	Niveau					Local	N° d'ordre	Contenance	Revenu	Code ou nature de l'exonération (6)
	A		70		de Près des Bœuleux							1 ha 52 a	3	M	R	Launay		
			71		de la Grande des Bœuleux							1 ha 55 a	3	M	R	GODEMER		
			72		de la Grande des Bœuleux							94 a 52	3	M	R	GODEMER		
			73		de la Grande des Bœuleux							1 ha 95 a 84	2	M	R	GODEMER		
			74		de la Grande des Bœuleux							17 a 24	2	M	R	GODEMER		
			79		de la Grande des Bœuleux							2 ha 96 a 88	2	M	R	GODEMER		
	A		69		de la Grande des Bœuleux							4 ha 06 a 29	3	M	R	Launay		
			75		de la Grande des Bœuleux							4 a 68	3	M	R	Launay		
			76		de la Grande des Bœuleux							1 ha 08 a 51	2	M	R	Launay		
			77		de la Grande des Bœuleux							4 a 55	1	M	R	Launay		
			78		de la Grande des Bœuleux							1 ha 16 a 92	3	M	R	Launay		
			42		de la Grande des Bœuleux							0 a 50						

(1) Rayer la mention inutile.  
 (2) Sont signalées, par une croix, les propriétés inscrites au Livre foncier (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) ou au Fichier immobilier (autres départements).  
 (3) Sont signalées, par « M » un bien propre du mari, par « E » un bien propre de l'épouse, par « C » un bien de communauté.  
 (4) Éléments d'identification des constructions sur le domaine public, des constructions souterraines, des chutes d'eau ou barrages, et des voies ferrées dont le sol ne forme pas parcelle.  
 (5) Ainsi que le numéro du lot et de la quote-part dans la propriété du sol, lorsqu'il a été établi un état descriptif de division.  
 (6) Sont signalées, par les lettres « R » ou « RE », les locaux soumis à la réglementation des loyers dédicée par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 modifiée, lorsqu'ils sont imposés sur la base du loyer réel majoré.

69 409 89

Revenu total imposé	
---------------------	--

Silli le Guillaume  
Section A

69

100000

70

71

73

72

74

77

LES CHATAIGNIERS  
76

78

75

79

82

83

80

81

84

LA VENTE

86

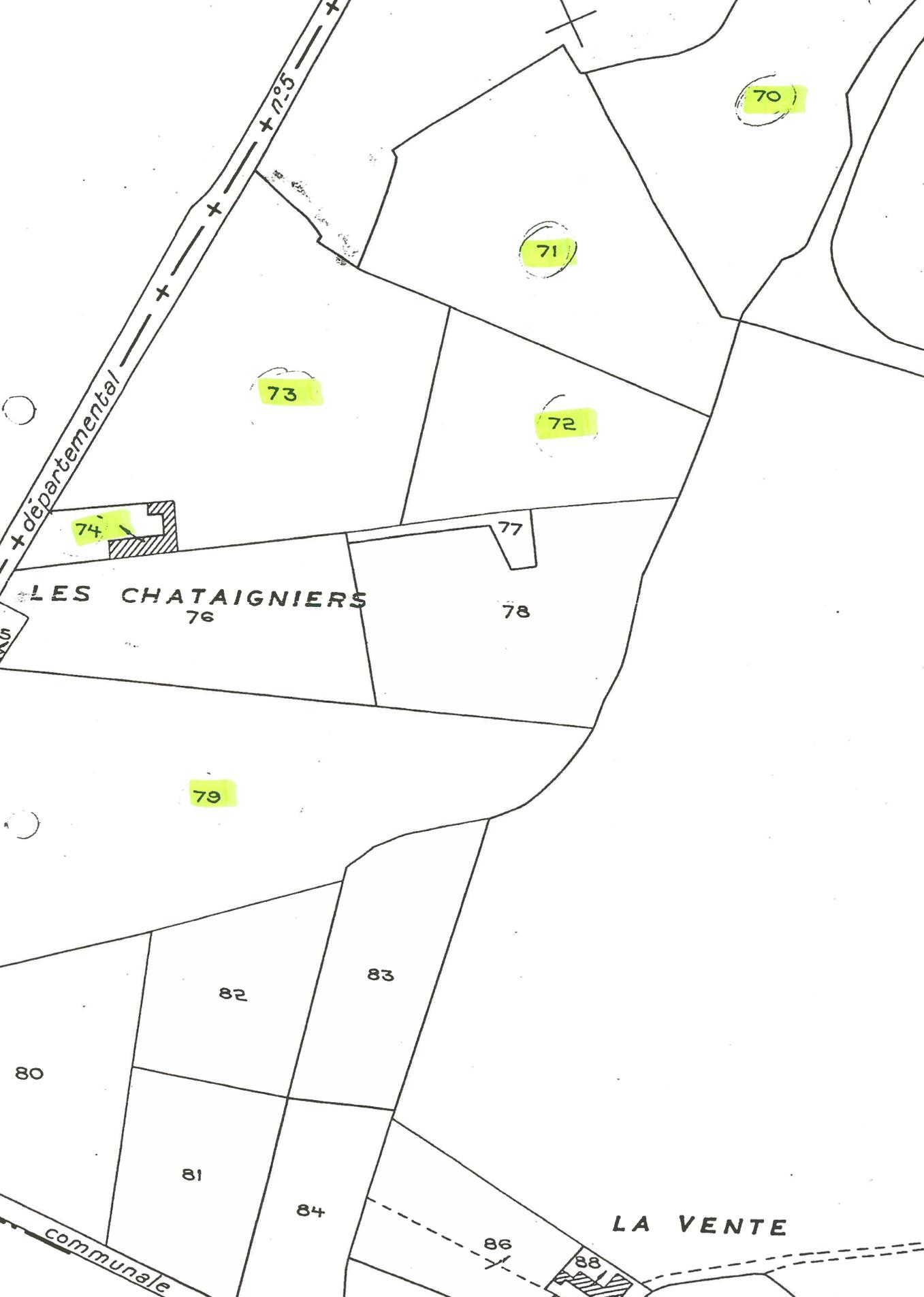
88

85

87

communale

n°5



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)

Commune : 53249  
Saint-Pierre-sur-Orthe

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

Par

Section : C4  
Feuille(s) : 04  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1250  
Date de l'édition : 24/04/2013

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau-arpenteur sur le terrain;

B - En conformité d'un planimètre géométrique de précision par M. \_\_\_\_\_

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont copie est déposée par M. \_\_\_\_\_

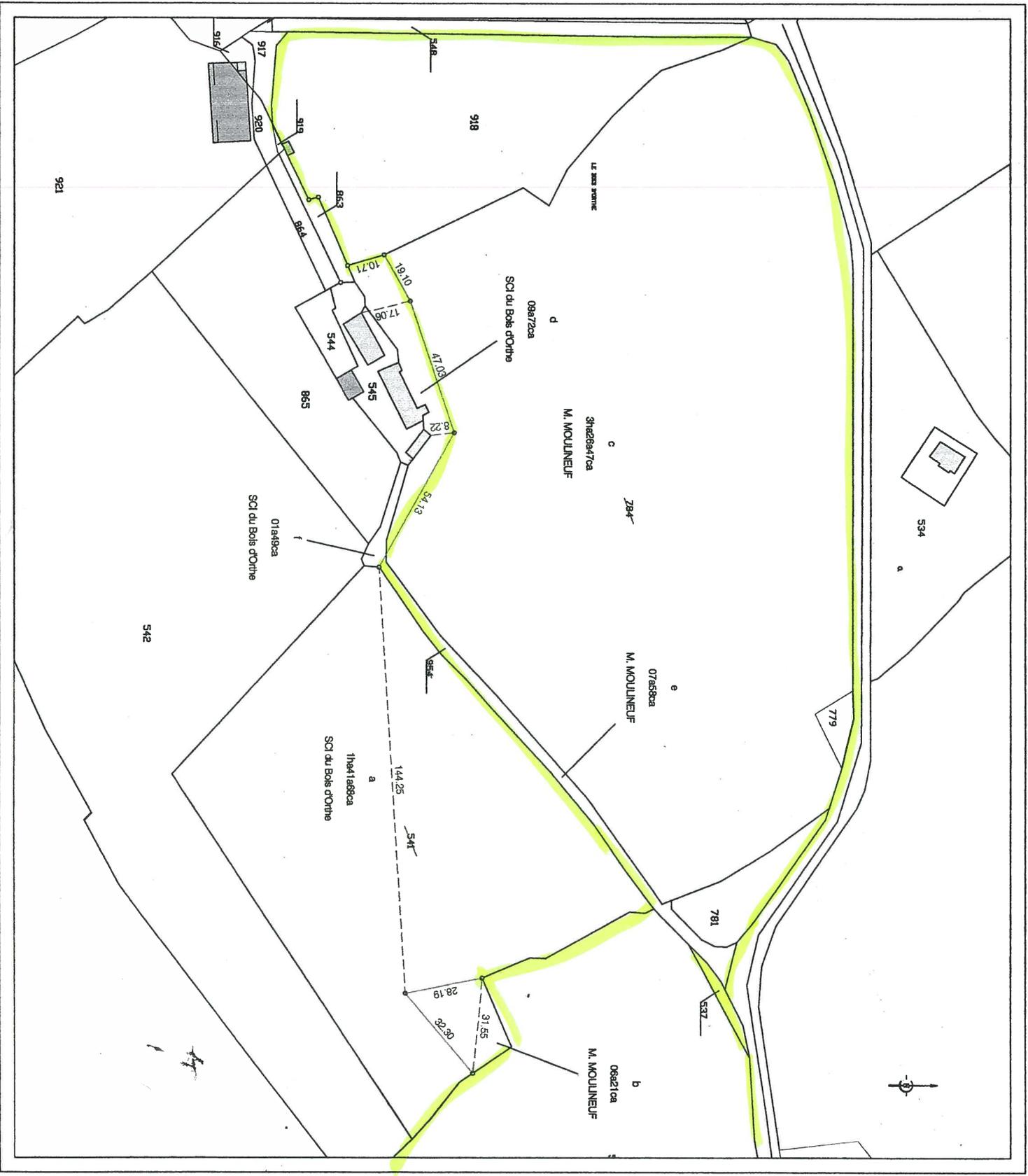
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par  
M. Jean de SALABERRY

à : \_\_\_\_\_  
Date : 29/06/2016  
Signature :

(1) Régler les mentions finales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan relevé) par voie de mise à jour, dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le planimètre.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou architecte relevé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et ses différents propriétaires (mandataires, avoués représentant quels de l'avoué approprié).





EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :  
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE (249)

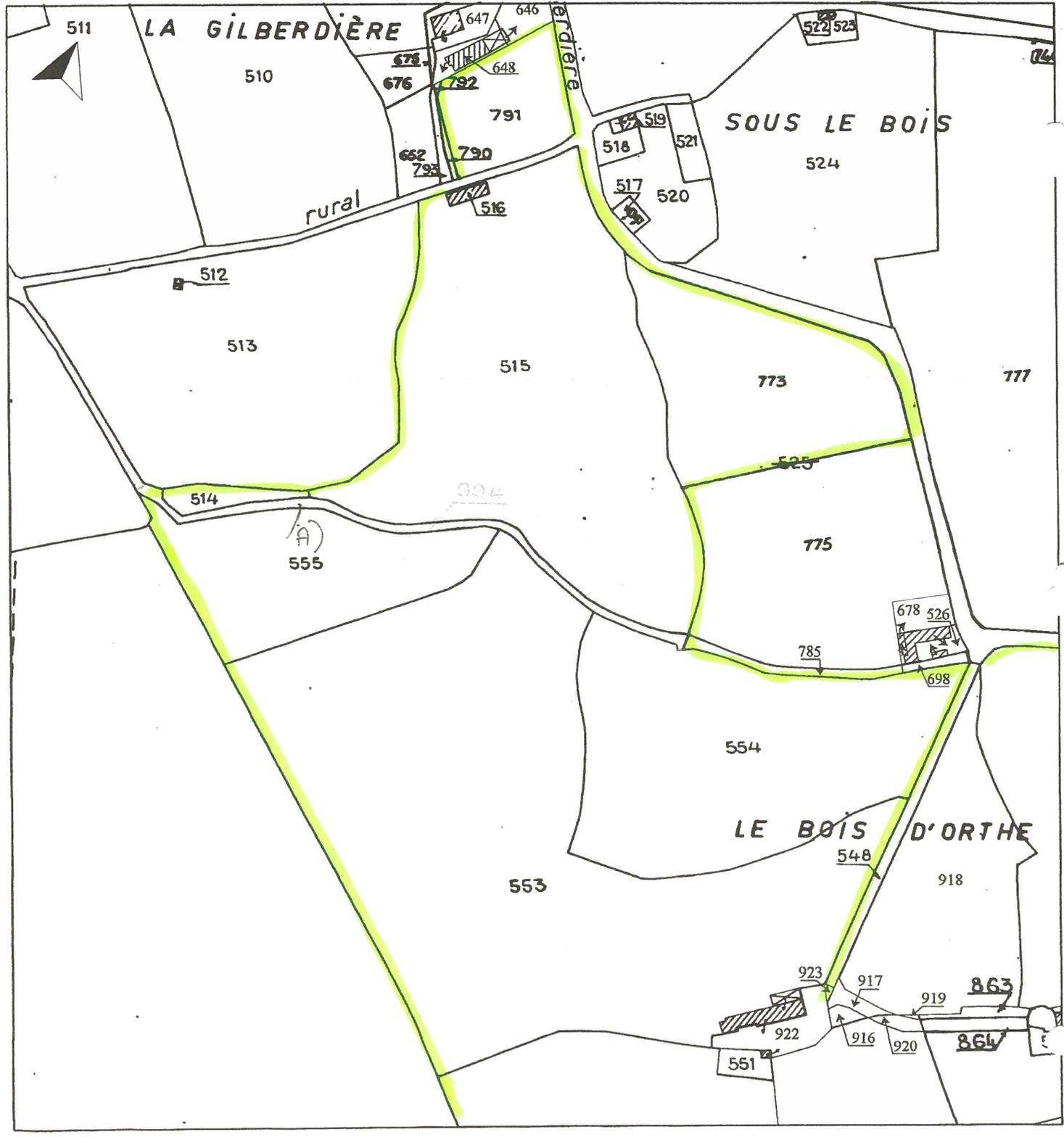
Section : 0C04  
Qualité du plan : 2  
Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 04-09-2009  
Support numérique

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 507 R  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : \_\_\_\_\_  
Cachet du service d'origine : \_\_\_\_\_

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 21/10/09 par M ZUBER-MAILLARD géomètre à EVRON  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A EVRON Le \_\_\_\_\_  
628/10/2009

Document d'arpentage dressé par M ZUBER-MAILLARD à 18 Bis, rue de l'image 53000 EVRON date : 21-10-09 Tél : 02 43 01 61 05 Signature : \_\_\_\_\_ Fax : 02 43 01 74 99  
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS  
d'inscription : 1995 B 200003

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant)





Département :  
MAYENNE

Commune :  
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE

Section : C  
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 10/05/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LAVAL  
cite administrative 60 rue Mac Donald  
53008  
53008 LAVAL Cedex  
tél. 02-43-49-77-17 -fax  
cdfif.laval@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

